

CONTRAT 351
N/REF : 8/02/2026 0H01 C:000906 I:00415
V/REF : Contrat N°000351 du 08/02/2022

**SAS HOUIDI GWAE
SUPER U
MENEZ GRENN
29810 PLOUARZEL**

IMMEUBLE : SUPER U
MENEZ GRENN
29810 PLOUARZEL

Dirinon le, 27 Février 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : CHANTIER : PEN AR MENEZ - CONTACTER THOMAS - TEL.06 14365430
MOTIF : REDEVANCE DU 1ER SEMESTRE
Donneur d'ordre : M. Y. LEQUET

ENTRETIEN DU 09/02/2026
BAC A GRAISSES 4M3
BAC A GRAISSES 1M3
ENTRETIEN POSTE DE RELEVAGE
2 FOIS/AN

INTERVENTION DU 12/02/2026
NETTOYAGE DES 3 PISTES DE LAVAGE
TOTAL POMPÉ : 4 M3
2 FOIS/AN

OBSERVATION :
LE TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DECHETS SERA FACTURE EN SUS DU CONTRAT
- DES DECHETS DE GRAISSES 65 €HT/TONNE
- DES DECHETS DE BOUES DE STATION : 83€ HT/TONNE

FACTURATION :
la redevance sera facturée par moitié 2 fois l'an a l'issue de chaque intervention et payable a 30j réception de facture.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P \left(0,15 + 0,85 \frac{I_{CHTrev-TS1'}}{I_{CHTrev-TS1}} \right)$$

P' : Prix révisé H.T.

P : Prix contractuel H.T.
 ICHTrev-TS1 : L'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
 publié par l'INSEE, connu a la daite d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' : Le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 8/02/2025

Prix de base du contrat : 1720,00

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 10/2021 Valeur : 128,8
 Mois de l'indice de révision : 02/2025 Valeur : 143,5

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1/ 2	Entretien 2 bac(s) a graisse	2/AN	636,27	318,13
1/ 2	Curage de la fosse de relevage	2/AN	241,34	120,67
1/ 2	Nettoyage 3 fosses piste de lavage	2/AN	745,97	372,98

Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
5,00	M3 de déchets graisses traités		71,31	356,55
4,00	M3 de déchets boues station traités		91,05	364,20

TOTAL H.T. 1532,53

T.V.A. a 20,00% 306,50

TOTAL T.T.C.En EURO 1839,03

Valeur en votre reglement au 31 Mars 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal (Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008).
 Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros.
 TVA acquittée sur les encaissements.